



Problemes pour des meubles de cuisine

Par **dominiquedevaux_old**, le **01/09/2007** à **08:52**

bonjourrrn
en emmenageant dans notre maison en tant que locataires en mai 2005, nous avons **[s]racheté[/s]** les éléments de cuisine [s]aux anciens locataires[/s].rrnnous allons quitter cette maison fin septembre, et le propriétaire nous dit qu'il faut que l'on laisse ces éléments car ce sont des meubles fixes mais il ne veut pas nous les racheter. rnNous devrions donc lui "en faire cadeau"!!!!rrnnNous avons peur qu'il retienne le prix des meubles sur la caution.rnrnqu'en pensez-vous? merci

Par **ly31**, le **01/09/2007** à **17:59**

Bonsoir,rrnnLes anciens locataires vous ont il fait un papier de vente mentionnant le prix ?rrnnLes meubles de cuisine que vous avez acheté à l'ancien locataire sont en principe a vous, mais je me pose une question, est ce que lors de l'état des lieux d'entrée, ceux ci figuraient sur le document ??rrnnA vous lirerrnly31

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **18:44**

bonjourrrn
si vous avez racheté les meubles vous devez avoir un document en principerrn
sinon, en fait de meuble la possession vaut titre donc s'il existait avant votre passage, ils reviennent au propriétairerrn
si vous pouvez prouver la propriété, soit vous les gardez s'ils sont détachable sans rien abimer soit le propriétaire vous indemniser sur les meubles incorporés qui ne peuvent plus etre enlever sans abimer le resterrn
au besoin, contactez - moi par mail